

Décision du Maire n° 2024/22

=====

Objet : Rénovation de l'ilot Marceau – demande de financement auprès de la Banque des Territoires au titre de l'aide à l'ingénierie

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2020-50 en date du 29 juin 2020 et n°2022-128 en date du 12 décembre 2022 approuvant le contrat de projet partenarial d'aménagement et son avenant n°1 ;

Vu le contrat de projet partenarial d'aménagement avec l'Etat et la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron signé en date du 10 juillet 2020 et son avenant n°1 signé le 10 mars 2023 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2018-27 en date du 5 avril 2018, n°2021-81 en date du 5 juillet 2021 et n°2023-53 en date du 3 avril 2023 approuvant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier « Cœur de Ville » et ses avenants n°1 et 2 ;

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier « Cœur de Ville » signée le 10 décembre 2018, son avenant n°1 signé le 25 novembre 2021 et son avenant n°2 signé le 25 mai 2023 ;

Vu la délibération n°2022-106 du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 approuvant la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

Vu la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire signée avec l'État et la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron le 6 janvier 2023 ;

Vu les délibérations n°2020-075 du Conseil municipal en date du 28 septembre 2020, n°2022-039 du 4 avril 2022 et n°2023-057 du 3 avril 2023 approuvant la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain et ses avenants n°1 et 2 ;

Vu la convention d'OPAH-RU signée le 7 décembre 2020 et ses avenants n°1 et 2 signés respectivement les 14 octobre 2022 et 9 juin 2023 ;

Vu le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé par la commune avec le groupement Unitoit / Carole Samuel en date du 13 juin 2023 pour une mission d'accompagnement à la conception et à la mise en œuvre d'une gouvernance participative sur le secteur « Marceau » ;

Vu la délibération n°2024-046 du conseil municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le programme de rénovation de l'ilot Marceau, son budget, son plan de financement prévisionnel, le lancement de l'appel à manifestations d'intérêt, son règlement et son jury de sélection.

Vu la délibération n° 2024-067 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2024 donnant, en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire notamment pour demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets et opérations inscrits au budget ou ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ;

Considérant l'enjeu d'amélioration de la qualité des logements de la commune et plus spécifiquement de l'ilot Marceau au sein du QPV « Cœur de Ville, les enjeux de redynamisation du centre-ville, de son habitat et de ses espaces publics ;

Considérant la volonté de la municipalité d'expérimenter de nouvelles actions, de nouveaux outils en faveur de la rénovation des logements et de l'accession sociale à la propriété, ce qui nécessite, pour la commune, d'être accompagnée dans le pilotage et l'animation de ces expérimentations ;

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

DE SOLLICITER l'accompagnement financier de la Banque des Territoires sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au groupement Unitoit / Carole Samuel, en vue d'accompagner la commune à la conception et à la mise en œuvre d'une gouvernance participative sur le secteur « Marceau » au Teil, selon le plan de financement prévisionnel actualisé comme suit, sous réserve de l'accord des différents financeurs sollicités :

Coût de l'opération H.T.	39 400,00 €
Plan de financement prévisionnel	
Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) aide à l'ingénierie	13 804,00 €
Banque des Territoires / Caisse des dépôts et consignations	5 916,00 €
Commune de Le Teil	19 720,00 €

Fait à Le Teil, le 16 septembre 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI